

Image not found or type unknown



Reconnaissance tardive d'un accident de travail

Par **koala**, le **07/11/2007** à **09:06**

le 11 septembre 1999 j'ai été victime d'un accident cardio vasculaire sur mon lieu de travail, suivi d'un coma. S'en est suivi une longue maladie, puis une invalidité prononcée en mai 2003. Cette maladie n'a pas été enregistrée comme accident de travail, car je n'ai pas pu en faire la déclaration (coma, réanimation, hospitalisation..)

J'ai pris contact avec la sécu 3 ans après, pour faire réviser mes droits. ils m'ont répondu que le dossier était trop ancien.

Mes droits sont-ils échus effectivement? Ne puis-je pas faire valoir le fait que mon état ne me permettait pas de faire cette démarche dans les délais?

merci

bien cordialement